



**Bulletin de candidature au Conseil d'Administration  
du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS**

La Ville / Intercommunalité de GRENOBLE représentée par Pierre-André JUVEN, Adjoint au Maire en charge de la Santé et l'Urbanisme (élu.e) et Loïc BIOT, Directeur de la santé publique et environnementale (technicien.ne) se porte candidate au Conseil d'Administration de l'Association du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS lors de l'Assemblée Générale du 31 mars 2021. La Ville / Intercommunalité de GRENOBLE s'engage à être un membre actif du Conseil d'Administration du RFVS et à être représentée aux instances.

**Signatures de l'élu.e et technicien.ne**

**Merci de compléter les 2 questions ci-dessous :**

1- Principales politiques / activités Ville-Santé de votre ville / intercommunalité (8 lignes maximum):

La Ville de Grenoble a organisé le portage de sa politique de santé à travers l'élaboration d'un Plan Municipal de Santé (<https://www.grenoble.fr/472-plan-municipal-de-sante.htm>) et d'un contrat local de santé. Elle bénéficie de l'appui de nombreux services regroupés au sein d'une direction santé publique et environnementale qui oeuvrent dans les champs suivants: Service municipal de santé scolaire, Santé environnementale, Promotion de la santé, pôle santé précarité, pôle santé mentale, pôle réduction des risques, pôle vaccination, ... La Ville a construit sa politique santé de manière transversale en veillant à sa déclinaison dans l'ensemble des services de la Ville et son CCAS, en s'appuyant sur de nombreux partenaires associatifs.

2- Motivation pour faire partie du Conseil d'Administration (8 lignes maximum) :

Membre du RFVS depuis 2002, l'implication de la Ville de Grenoble au sein du réseau a été constante, que ce soit dans les instances de gouvernance, les groupes de travail ou encore le réseau régional Arc-Alpin. Participer au CA du RFVS, c'est pour nous la capacité de porter ensemble des enjeux d'envergure nationale vis-à-vis des autorités, de renforcer le partage d'expérience et le soutien aux Villes qui ont moins de moyens, de porter plus largement les principes de la Charte d'Ottawa avec la conviction qu'agir sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est un vecteur important dans la prise en compte des déterminants de santé dans l'ensemble des politiques publiques.

A retourner à RFVS de l'OMS **avant midi, le lundi 8 mars 2021** ([secretariat@villes-sante.com](mailto:secretariat@villes-sante.com))